

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi d'orientation des mobilités : la FNTF demande de sécuriser la trajectoire financière de l'AFITF à partir de 2020

Paris, lundi 26 novembre 2018 - La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTF) se félicite qu'après plus d'une année de consultation, le projet de Loi d'orientation des mobilités (LOM) a été (enfin) présentée au Conseil des Ministres du 26 novembre 2018.

Ce texte est sans précédent en France : ce sera la première fois qu'une loi de programmation des infrastructures de transport sera votée. En fixant les grandes priorités d'investissement de l'Etat pour les 5 prochaines années, elle constitue une avancée importante pour la politique d'infrastructures et ses conséquences en matière de développement économique, de cohésion territoriale et de transition écologique.

Pour Bruno Cavagné, président de la FNTF, **« la programmation d'un montant de ressources pour l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) jusqu'en 2022 est à souligner mais cette trajectoire connaît un creux incompréhensible à partir de 2021 »**. Bruno Cavagné demande **« que soient sécurisées les recettes de l'agence sur les prochaines années grâce à l'affectation de ressources pérennes »**. En effet, en l'absence de recettes supplémentaires dédiées, cette trajectoire budgétaire de l'AFITF pourrait être remise en cause. Il lui paraît indispensable de prévoir une clause de revoyure pour s'assurer du respect des ambitions affichées.

Bruno Cavagné se félicite également de l'institution d'un Conseil d'orientation des infrastructures auprès du Ministre des Transports mais propose **« que le rôle de ce Conseil soit renforcé avec une mission d'études, de suivi, d'alerte et de programmation »**.

Pour répondre aux besoins d'entretien et de modernisation des infrastructures, la FNTF demande que de nouveaux modèles de financement soient étudiés (sociétés de projet, contrats de performance etc.) Enfin, à l'image de ce qui vient d'être voté en Allemagne (loi d'accélération des projets d'infrastructures), elle demande une simplification des procédures et une lutte contre les recours abusifs.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [12 Fédérations Régionales](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 260.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : www.fntp.fr - [@FNTF_info](#)

Contact presse : Jean-Christophe Goux-Reverchon, Tél. : 01.44.13.31.15 – 06.45.84.45.69 gouxreverchonjc@fntp.fr